portant nomination de responsables au Ministère des Travaux Publics.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- **Vu** le décret n° 2018/461 du 07 août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019/0

DECRETE : 000003-08

Article 1^{er}.-Sont, à compter de la date de signature du présent de la nommés aux postes ci-après au Ministère des Travaux Publics :

T THEREST AN OF MEDICAL S

I - INSPECTION GENERALE

INSPECTION GENERALE CHARGEE DES QUESTIONS TECHNIQUES

<u>Inspecteur Technique n°2</u>: Monsieur KASSOUM ABBA GADAM, Ingénieur du Génie Civil, Matricule 762 929-S, précédemment Chef de la Division d'Appui aux Etudes Techniques, en remplacement de Monsieur ATANNE Benjamin, appelé à d'autres fonctions.

II - ADMINISTRATION CENTRALE

DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ROUTIERS

<u>Directeur</u>: Monsieur TCHETCHOUA Chrétien, Ingénieur Principal des Travaux du Génie Civil, Matricule 545 793-Q, précédemment Inspecteur Technique n°1, en remplacement de Monsieur TCHOUKUEGNO Raymond Blaise, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES

DIVISION D'APPUI AUX ETUDES TECHNIQUES

<u>Chef de Division</u>: Monsieur YENE ATANGANA Joseph Quentin, Chargé de Cours, Matricule 547 603-R, précédemment Chef de la Cellule des Etudes Géotechniques et de l'Hydraulique des Infrastructures, en remplacement de Monsieur KASSOUM ABBA GADAM, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES CONTRATS

<u>Directeur</u>: Monsieur ATANNE Benjamin, Ingénieur du Génie Civil, Matricule 547 690-Y, précédemment Inspecteur Technique n°2, en remplacement de Monsieur ESSAIE MOUSSA Aubin, appelé à d'autres fonctions.

<u>Article 2.-</u> Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3.-</u> Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

O O O O O 3 - O 6 JAN 2022
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME